



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°1089

du 19 juin 2026



Sommaire

Division des Personnels Enseignants

- Lauréats des concours du second degré public dans l'académie d'Aix-Marseille : prise en charge, affectation et classement des fonctionnaires stagiaires - prise en charge des élèves fonctionnaires – Rentrée 2026

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

- Tableaux d'avancement au titre de l'année 2026 d'assistant(e) principal(e) de service social des administrations de l'État (ASSAE)
- Tableaux d'avancement au titre de l'année 2026 - Infirmier(e)s de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- Tableaux d'avancement au titre de l'année 2026 - Adjoints techniques de recherche et de formation
- Tableaux d'avancement et liste d'aptitude au titre de l'année 2026 ADJAENES, SAENES et AAE

Ecole Académique de la Formation Continue

- Appel à candidature d'accompagnateur CARDIE - Pôle innovation/expérimentation pédagogiques
- Appel à candidature demi-poste de relais territorial CARDIE 1er degré des Bouches-du-Rhône - Pôle innovation de la CARDIE
- Appel à projets CARDIE - Innovation et expérimentation pédagogique - Année scolaire 2026-2027
- Modules de formation d'initiative nationale (MFIN) dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap - Année scolaire 2026-2027

Service Vie Scolaire

- Conseil de discipline départemental des Bouches-du-Rhône - Arrêté modificatif

Direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse

- Arrêté académique portant désignation de la présidente et des membres du jury de titularisation des enseignants du premier degré public et privé
Année scolaire 2025-2026
- Arrêté académique portant désignation de la présidente et des membres du jury de titularisation des enseignants du premier degré public recrutés au titre du handicap
Année scolaire 2025-2026

**LAURÉATS DES CONCOURS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE :
PRISE EN CHARGE, AFFECTATION ET CLASSEMENT DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES -
PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES FONCTIONNAIRES – RENTRÉE 2026**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les lauréats des concours du second degré public – Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale, Enseignement Technique et Enseignement Général, S/c de Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Division des personnels enseignants DIPE – [gestionnaires des personnels titulaires et stagiaires](#)

La présente circulaire précise les conditions de collecte des justificatifs de diplôme et de parcours en vue de l'affectation des lauréats de concours à la rentrée 2026 (élèves fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires), ainsi que la collecte des vœux d'affectation pour les seuls lauréats ayant la qualité de fonctionnaires stagiaires. Elle précise également les démarches à effectuer par l'ensemble des lauréats.

1. PERSONNELS CONCERNÉS :

Les lauréats des concours prennent connaissance dans la plateforme ministérielle [SIAL](#) de leur académie d'affectation et de leur statut à la rentrée 2026 (sous réserve de transmission des justificatifs de diplômes) :

- **Élèves fonctionnaires** : Lauréats du nouveau concours bac +3, ils réalisent leur formation en master M2E 1 à l'Inspé, qui comprend douze semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA). Ils ne doivent pas saisir des vœux d'affectation dans Foncstag, à l'exception des cas particuliers* qui seront examinés par la commission académique d'adaptation de parcours.
- **Fonctionnaires stagiaires** : Qu'ils soient lauréats du nouveau concours bac +3 ou de l'ancien concours bac +5, en fonction du diplôme détenu, ils sont affectés à mi-temps ou à temps plein sur un poste à l'année au sein d'un établissement scolaire et suivent une formation à l'Inspé.

*Cas particuliers examinés par la commission académique d'adaptation du parcours de formation (CAAP) :

- Elèves fonctionnaires détenteurs d'un Master 1 disciplinaire : leur parcours académique et professionnel sera examiné par la CAAP, qui pourra statuer sur la modification de la nature du stage et de la formation à suivre. Ainsi, ils pourront être nommés fonctionnaires stagiaires en responsabilité à mi-temps.

- Lauréats des concours externes de PLP titulaires d'une licence et disposant d'une expérience professionnelle significative : ils peuvent demander à la commission l'admission dérogatoire à la deuxième année du parcours de formation M2E en qualité de fonctionnaire stagiaire (lettre de demande à joindre au CV et à déposer dans Foncstag dans les délais impartis). Aucune demande tardive ne sera étudiée.

2. DÉMARCHES À EFFECTUER :

En fonction de leur statut, les lauréats doivent effectuer obligatoirement les démarches ci-dessous, en veillant à respecter les délais impartis en fonction de leur discipline.

Démarche	Elèves fonctionnaires	Fonctionnaires stagiaires	Application ou mode de transmission	Date limite
1- Dépôt des diplômes et/ou attestation de réussite.	Oui	Oui	FONCSTAG	Début juillet, selon le calendrier prévisionnel
2- Saisie des vœux d'affectation	Non *	Oui		⚠ 3 jours de saisie, selon les disciplines
3- Constitution du dossier administratif	Oui	Oui	COLIBRIS AIX-MARSEILLE	du 6 juillet 2026 au 17 août 2026 selon les disciplines
4- Demande de classement	Non	Oui	Dossier à télécharger et à transmettre par voie postale.	Date limite de réception au rectorat-DIPE le 7 septembre 2026


*Sauf cas particulier, cf. supra

Toutes les démarches à effectuer par les lauréats de concours sont indiquées dans le site académique dédié, à consulter régulièrement : <https://www.ac-aix-marseille.fr/fonctionnaires-stagiaires-2d>

3. DEPOT DES DIPLÔMES ET SAISIE DES VŒUX DANS FONCSTAG

A l'exception des certifiés lauréats de l'agrégation dans la même discipline, **tous les lauréats doivent se connecter au serveur académique FONCSTAG** selon le calendrier prévisionnel par disciplines disponible sur le site académique. Si la campagne est ouverte pour leur discipline, ils doivent suivre attentivement les consignes indiquées dans le [document d'aide à la préinscription dans FONCSTAG](#).

 La pré-inscription n'est pas possible en dehors des dates prévues pour chaque discipline.

 Attention : délais très courts pour le dépôt de diplômes et la saisie de vœux ; préparez à l'avance un fichier PDF avec l'ensemble des diplômes ou attestations, du plus récent au plus ancien. (max 2Mo).

3.1 Cas des élèves fonctionnaires :

Les lauréats détenteurs d'une licence doivent déposer uniquement le justificatif suivant :

- Copie du diplôme de Licence 3 ou l'attestation de réussite.
- Aucune saisie de vœux n'est requise, sauf cas particulier ci-dessous.

***Cas particuliers** : (cf. supra) : ces lauréats doivent également déposer :

- Copie du diplôme de Master 1 ou équivalent, ou attestation de réussite ;
- Curriculum vitae ;
- +
- Saisie des vœux d'affectation (ceux-ci seront pris en compte uniquement dans la mesure où la commission modifierait la nature du stage pour les nommer fonctionnaires stagiaires).

3.2 Cas des fonctionnaires stagiaires :

Les lauréats ayant la qualité de fonctionnaire stagiaire doivent déposer :

- Copie des diplômes détenus et/ou de l'attestation de réussite ;
- Copie de l'attestation d'inscription pour les diplômes en cours d'obtention ;
- Pour les seuls lauréats du CAPEPS : copie de l'attestation de qualification en sauvetage aquatique et de l'attestation d'aptitude au secourisme.
- +
- Saisie des vœux d'affectation (4 vœux communes + 2 vœux département maximum). Une liste indicative des communes d'implantation des berceaux (mi-temps, plein temps) est disponible après la pré-inscription dans FONCSTAG (enseignants, CPE).
NB : les PSYEN stagiaires sont affectés en centre de formation ; pour les PSYEN des deux disciplines (EDA, EDO), les vœux formulés dans le cadre de cette campagne seront pris en compte pour les périodes de mise en situation professionnelle tutorée.

NB : Les lauréats agrégés ex-certifiés dans la même discipline conservent leur affectation actuelle ; aucune saisie de vœux dans Foncstag n'est requise.

4. PUBLICATION DES RESULTATS D'AFFECTION

Les fonctionnaires stagiaires prendront connaissance de leur affectation au fil de l'eau :

- Dans FONCSTAG - rubrique affectations ;
- Par e-mail, à l'adresse renseignée dans SIAL

5. CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF DANS COLIBRIS

A l'exception des agents déjà titulaires du second degré dans l'académie (PLP devenu certifié, certifié devenu agrégé...), tous les lauréats doivent se connecter à la plateforme [Colibris Aix-Marseille](#) du lundi 6 juillet au 17 août 2026, à l'aide du mail personnel renseigné dans SIAL.

Démarche : **Prise en charge administrative et financière d'un lauréat de concours**

Merci de préparer à l'avance les documents suivants (1 fichier PDF par type de document) :

- Copie de la carte d'identité ou passeport
- Déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée
- Un relevé d'identité bancaire ou postal original avec mention du nom et du prénom de l'intéressé(e) (ou si compte joint : prénoms des 2) (au format BIC-IBAN)
- Attestation de droits auprès d'un régime de Sécurité Sociale (avec le numéro d'immatriculation lisible). Attention, la copie de la carte Vitale n'est pas un document recevable
- Justificatif de domicile
- Le cas échéant, situation de famille (livret de famille, PACS **...)

** Afin de prétendre à la bonification liée à votre situation familiale lors de votre participation au mouvement interacadémique courant novembre, pensez à demander début septembre les documents suivants :

- un acte de naissance avec mention du PACS, à demander à l'état civil ;
- si votre PACS est récent, déclaration dans les 60 jours à l'administration fiscale.

6. TRANSMISSION DU DOSSIER DE CLASSEMENT INITIAL

Tous les lauréats de concours ayant la qualité de fonctionnaire stagiaire, qu'ils aient ou non des services antérieurs à leur nomination, doivent transmettre une [demande de classement dans leur nouveau corps](#), à télécharger depuis le site académique. Les élèves fonctionnaires ne sont pas concernés par cette démarche.

Le classement initial permet de déterminer l'échelon et donc l'indice de rémunération des lauréats ; il peut donc avoir une incidence sur votre indice de rémunération et votre barème pour les opérations de mobilité.

Le dossier de classement, accompagné des pièces justificatives classées par ordre chronologique, doit être adressée par voie postale exclusivement, à l'adresse :

Rectorat d'Aix-Marseille
DIPE 5 – Bureau de la mobilité et du classement initial
Stagiaire en _____ (indiquer la discipline)
Place Lucien Paye -13621 Aix-en-Provence Cedex 1

La date limite de réception du dossier complet et des pièces justificatives est fixée au 7 septembre 2026, délai de rigueur.

7. REGIME DE SECURITE SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Les lauréats de concours de l'éducation nationale relèvent obligatoirement du régime d'assurance maladie MGEN (Centre Sécurité Sociale), et de la protection sociale complémentaire santé (PSC). Consultez la rubrique dédiée dans le site académique : <https://www.ac-aix-marseille.fr/fonctionnaires-stagiaires-2d>

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**Tableaux d'avancement au titre de l'année 2026
d'assistant(e) principal(e) de service social des administrations de l'État (ASSAE)**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - cheffe du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - Mail : nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme PRINDERRE - gestion des médecins, CTSSAE et ASSAE - Tel : 04 42 91 72 37 - Mail : diepat.assae-ctssae@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

**AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT(E) PRINCIPAL(E) DE SERVICE SOCIAL DES
ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT**

Les assistants de service social des administrations de l'État classe normale inscrits sur le **tableau d'avancement au grade d'assistant(e) de service social principal(e) des administrations de l'État** et nommés au 1^{er} septembre 2026, sont les suivants par ordre alphabétique :

N°	CIV.	NOM	PRÉNOM	AFFECTATION	VILLE
1	Mme	ARNOUX	Emma	DSDEN 84	AVIGNON
2	Mme	BILLARD-OLIVERIO	Fanny	DSDEN 13	MARSEILLE
3	Mme	COUADE	Julie	CROUS	AIX EN PROVENCE
4	Mme	COUSIN	Glwadys	DSDEN 13	MARSEILLE
5	Mme	HARRIS	Julie	DSDEN 13	MARSEILLE
6	Mme	LAURENCE PICARD	Marion	DSDEN 13	MARSEILLE
7	Mme	LEBOURG	Hélène	DSDEN 13	MARSEILLE
8	Mme	LE STRAT	Gwenaelle	DSDEN 13	MARSEILLE
9	Mme	LOGETTE	Sylvie	DSDEN 13	MARSEILLE
10	Mme	ROUBY	Nadine	DSDEN 84	AVIGNON
11	Mme	RUIZ-ACUNA	Corinne	DSDEN 13	MARSEILLE
12	Mme	SANCHEZ	Coralie	DSDEN 13	MARSEILLE

À titre indicatif, l'ancienneté de grade moyenne des promus est de 17 ans et 2 mois.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**Tableaux d'avancement au titre de l'année 2026 - INFIRMIER(E)S DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Nicolas GENESTOUX - chef de la DIEPAT -Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Nathalie QUARANTA - chef du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux -Tel : 04 42 91 74 37- nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr – Florie POTART – Gestionnaire des personnels infirmiers – Tél : 04 42 91 72 56 – diepat.infenes@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division – Tél : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

**AVANCEMENT AU GRADE D'INFIRMIER(E)S DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS CLASSE**

Les infirmier(e)s de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur inscrits sur le **tableau d'avancement au grade d'Infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur hors classe** et nommé(e)s au 1^{er} septembre 2026, sont les suivants par ordre alphabétique :

N°	CIV	NOM	PRENOM	RNE	AFFECTATION	VILLE
1	Mme	AYME	Fabienne	0132833J	CLG Georges Brassens	BOUC BEL AIR
2	Mme	BARATIN	Fanny	0130025G	SEP Marie Madeleine Fourcade	GARDANNE
3	Mme	BLANCHET	Christine	0840915E	CLG Jean Bouin	L'ISLE SUR SORGUES
4	Mme	BRAVARD	Valérie	0131700C	CLG Pesquier	GARDANNE
5	Mme	CLEMENT	Marie-Pierre	0133196D	CLG Simone de Beauvoir	VITROLLES
6	Mme	COLLOMB	Bernadette	0132730X	CLG Pythéas	MARSEILLE
7	Mme	CROCE	Véronique	0131604Y	CLG Henri Wallon	MARSEILLE
8	Mme	MARTELLI	Nathalie	0130007M	CLG Muriel Hurtis	AIX EN PROVENCE
9	Mme	PERROTTI	Geneviève	0130011S	LGT Pasquet	ARLES
10	Mme	RUINI	Peggy	0133114P	CLG Roger Carcassonne	PELISSANNE
11	Mme	SARDOU	Yvonne	0132494R	CLG Claudie Haignere	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
12	Mme	UBALDO	Lise	0134003F	LP Nelson Mandela	MARSEILLE
13	Mme	VIEL-TENEUX	Chantal	0840915N	CLG du Pays des Sorgues	LE THOR

À titre indicatif, l'ancienneté de corps moyenne des promus est de 32 ans et 4 mois.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



TABLEAUX D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2026 – ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Destinataires : Tous les établissements publics (EPL), services académiques, enseignements supérieur et EPA

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - cheffe du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - Mail : nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme SOUNA - gestion des ITRF (en EPL) - Tel : 04 42 91 71 43 - Mail : diepat.itrf-eple@ac-aix-marseille.fr - Mme DUBOIS - gestion des ITRF (hors EPL) - Tel : 04 42 91 71 42 - Mail : diepat.itrf-hors-eple@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Pour chaque opération de promotion au tableau d'avancement (TA) l'ancienneté moyenne de grade des promus est indiquée après la liste des promus.

Cette moyenne constitue une information à titre indicatif. Il n'y a pas d'automatisme de promotion pour les agents ayant une ancienneté de grade à la moyenne indiquée.

L'ancienneté de grade est un des critères de départage parmi les critères relatifs à la valeur professionnelle de l'agent et à ses acquis de l'expérience tels que définis dans les lignes directrices de gestion académiques publiées au bulletin académique spécial n° 437 du 15 février 2021 (page 44 et suivants).

1 – AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Les adjoints techniques de recherche et de formation inscrits sur **le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal de 2^{ème} classe** et nommés au 1^{er} septembre 2026, sont les suivants par ordre alphabétique :

N°	CIV.	NOM	PRENOM	RNE	SIGLE	DENOMINATION	VILLE
1	M.	BARRET	Patrice	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
2	M.	CUVILLIER	Jacques	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
3	M.	DISSAUX	Laurent	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
4	Mme	DJOHAR	Karima	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
5	Mme	GARDIOL	Maryline	0130221V	IEP	IEP AIX-EN-PROVENCE	AIX EN PROVENCE
6	M.	LOPEZ	Jean-Baptiste	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
7	Mme	POUTHE	Laurence	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
8	Mme	ROSGALADEC	Nathalie	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE

À titre indicatif, l'ancienneté de grade moyenne des promus est de 12 ans et 02 mois.

2 – AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Les adjoints techniques de recherche et de formation principaux de 2^{ème} classe inscrits sur le **tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal de 1ère classe** et nommés au 1^{er} septembre 2026, sont les suivants par ordre alphabétique :

N°	CIV.	NOM	PRENOM	RNE	SIGLE	DENOMINATION	VILLE
1	Mme	BAF	Laura	0130143K	LPO	PAUL LANGEVIN	MARTIGUES
2	Mme	BARTOLI	Christèle	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
3	M.	BEAUVAIS	Didier	0130178Y	RECT	RECTORAT D'AIX-MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
4	M.	BLESA	Nicolas	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
5	Mme	BOYER	Aurélié	0840026X	LGT	DE L'ARC	ORANGE
6	Mme	BUTTIN	Léa	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
7	M.	CONIL	Romain	0840017M	LGT	ISMAEL DAUPHIN	CAVAILLON
8	Mme	D'AQUINO	Sylvie	0840005Z	LPO	PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON
9	Mme	DEGLI ESPOSTI	Marjorie	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
10	Mme	EVERAERT	Fabienne	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
11	Mme	FELIZARDO	Anne	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
12	Mme	FORMEAU	Céline	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
13	Mme	GUASP	Roberte	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
14	M.	HAMADI	Abakar	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
15	Mme	ISOARDI	Audrey	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
16	M.	JOUBERT	Jérémie	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
17	Mme	KATCHADOURIAN	Nathalie	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
18	M.	LAMORERE	Osmin	0130178Y	RECT	RECTORAT D'AIX-MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
19	Mme	LANEELLE	Mathilde	0130221V	IEP	IEP AIX-EN-PROVENCE	AIX EN PROVENCE
20	M.	MARX	Adrien	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
21	M.	MONTANE	Marc	0130178Y	RECT	RECTORAT D'AIX-MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
22	Mme	MOUCHET	Patricia	0139999Y	DSDEN	DSDEN BOUCHES DU RHONE	MARSEILLE
23	Mme	PAGES	Céline	0130161E	LPO	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE
24	Mme	PINCHARD	Sophie	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
25	M.	RUIS	Marc Antoine	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
26	M.	SAMOUELIAN	Mickaël	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
27	Mme	SANCHEZ	Hélène	0131549N	LGT	IRENE ET FREDERIC JOLIOT CURIE	AUBAGNE
28	Mme	SARBONI	Andrée	0139999Y	DSDEN	DSDEN BOUCHES DU RHONE	MARSEILLE
29	Mme	SEROUR	Elisabeth	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
30	Mme	TREBAUX	Sophie	0840017M	LGT	ISMAEL DAUPHIN	CAVAILLON
31	M.	ZO	Philippe	0130178Y	RECT	RECTORAT D'AIX-MARSEILLE	AIX EN PROVENCE

À titre indicatif, l'ancienneté de grade moyenne des promus est de 06 ans et 09 mois

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**Tableaux d'avancement et liste d'aptitude au titre de l'année 2026
ADJAENES, SAENES et AAE**

Destinataires : Tous destinataires

Référence(s) : Bulletin académique spécial n° 437 du 15 février 2021 relatif aux lignes directrices de gestion académiques - Note de service MENH2233335N du 1^{er} décembre 2022 parue au bulletin officiel n° 47 du 15 décembre 2022 - Bulletin académique n° 963 du 3 avril 2023 relatif au plan pluriannuel (2021-2026) de requalification de la filière administrative

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - M. SADAILLAN - chef du bureau des personnels administratifs et des personnels jeunesse et sports - Tel : 04 42 91 72 28 - Mail : pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr - Mme BERNARD - gestion des AAE (A>M) - Tel : 04 42 91 72 42 - Mail : diepat.aae.am@ac-aix-marseille.fr - Mme PAGNI - gestion des corps spécifiques jeunesse et sports - gestion des AAE (N>Z) - Tel : 04 42 91 72 52 - Mail : diepat.aae.nz@ac-aix-marseille.fr - Mme REDJAM Myriam - gestion des SAENES (A>H) - Tel : 04 42 91 72 29 - Mail : diepat.saenes.ah@ac-aix-marseille.fr - Mme CORTI - gestion des SAENES (I>Z) - Tel : 04 42 91 72 30 - Mail : diepat.saenes.iz@ac-aix-marseille.fr - Mme SIMON - gestion des ADJAENES (A>I) - Tel : 04 42 91 72 33 - Mail : diepat.adjaenes.ai@ac-aix-marseille.fr - M. CHARVIN - gestion des ADJAENES (J>Z) - Tel : 04 42 91 72 34 - Mail : diepat.adjaenes.jz@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Pour chaque opération de promotion au tableau d'avancement (TA) et à la liste d'aptitude (LA) l'ancienneté moyenne de grade des promus pour les TA et l'ancienneté moyenne de corps des promus pour la LA est indiquée après la liste des promus.

Cette moyenne constitue une information à titre indicatif. Il n'y a pas d'automatisme de promotion pour les agents ayant une ancienneté de grade ou de corps supérieure à la moyenne indiquée.

L'ancienneté de grade et de corps est un des critères de départage parmi les critères relatifs à la valeur professionnelle de l'agent et à ses acquis de l'expérience tels que définis dans les lignes directrices de gestion académiques publiées au bulletin académique spécial n° 437 du 15 février 2021 (page 44 et suivants).

1 – TABLEAU D’AVANCEMENT AU GRADE D’ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE :

Les adjoints administratifs inscrits sur le **tableau d’avancement au grade d’adjoint administratif principal 2^{ème} classe**, et nommés au 1^{er} septembre 2026, sont les suivants par ordre alphabétique :

Civilité	Nom	Prénom	Dénomination
Madame	AZZOUG	Malika	CLG Marc Ferrandi Septèmes-les-Vallons
Madame	BAZE	Emilie	CLG Georges Brassens Bouc-Bel-Air
Madame	BOUDJEMAA	Soda	CLG Charles Rieu Saint-Martin-de-Crau
Madame	CHIARAPPA	Cathy	Rectorat d’Aix-Marseille
Madame	GERARD	Alexandra	LGT Paul Cézanne Aix-en-Provence
Madame	MAGHLOUT	Malika	CLG Joseph Roumanille Avignon

À titre indicatif, l’ancienneté de grade moyenne des promus est de 07 ans et 04 mois.

2 – TABLEAU D’AVANCEMENT AU GRADE D’ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Les adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe inscrits sur le **tableau d’avancement au grade d’adjoint administratif principal 1^{ère} classe** et nommés au 1^{er} septembre 2026, sont les suivants par ordre alphabétique :

Civilité	Nom	Prénom	Dénomination
Madame	ALLILAT	Sabrina	Rectorat d’Aix-Marseille
Madame	AMRAOUI	Saila	CLG Robert Morel Arles
Madame	BABLITO	Josely	CLG Denis Moustier Gréasque
Monsieur	BENGALY	Moussa	LP Camille Jullian Marseille
Madame	BERMOND	Nathalie	Circonscription d’IEN Veynes
Madame	BETTELLA	Elisa	Rectorat d’Aix-Marseille
Madame	BOGI-MELICUCCI	Virginie	LPO Vauvenargues Aix-en-Provence
Madame	CATALANO	Nathalie	LPO Simone Veil Marseille
Madame	CECCHI	Olivia	CLG Dr J.M.G. Itard Oraison
Madame	CHAFAI	Sonia	Aix-Marseille Université
Madame	CHIH	Manoubia	Rectorat d’Aix-Marseille
Madame	CIEUTAT	Nathalie	Circonscription d’IEN Saint-Rémy-de-Provence
Madame	CIRIBILLI	Camille	LPO Nelson Mandela Marseille
Madame	CORNILLON	Céline	CROUS d’Aix-Marseille
Madame	COULOMB	Mireille	CLG René Cassin Tarascon
Madame	COURTIN	Cendrine	CLG Denis Diderot Sorgues
Madame	CULTY	Françoise	CLG Anselme Mathieu Avignon
Madame	FIORI	Christine	DSDEN des Bouches du Rhône
Monsieur	FLORIO	Fabrice	CLG Vallis Aeria Valréas
Madame	GELY	Pascale	CLG du Pays de Sorgues Le Thor
Madame	GERMOND	Marianne	DSDEN des Alpes de Haute Provence
Madame	GHAZI	Myriam	CROUS d’Aix-Marseille
Madame	GOMEZ	Aurélia	CLG Ampère Arles
Madame	GRYZKA	Corine	CLG Vauban Briançon
Madame	HASSANE	Farette	CLG Pesquier Gardanne
Madame	KURKDJIAN	Mélina	DSDEN des Alpes de Haute Provence
Madame	LAGET	Sylvie	LPO Adam de Craponne Salon-de-Provence
Madame	LAISEMENT	Mylène	LP Le Chatelier Marseille
Madame	LAKRIA	Nebia	Aix-Marseille Université

Madame	LENAINT	Joëlle	LPO Altitude-Suzanne Joulie Roos Briançon
Madame	MARTIN	Virginie	CLG Louis Leprince Ringuet La Fare-les-Oliviers
Madame	MAUPLAT	Régine	LGT Felix Esclangon Manosque
Madame	MONTERET	Carole	Rectorat d'Aix-Marseille
Madame	MOULIN	Christine	LP Ferdinand Revoul Valréas
Madame	NORMANDIN	Patricia	CLG Arc de Meyran Aix-en-Provence
Madame	ORSATELLI-OGNIER	Patricia	LGT Victor Hugo Marseille
Madame	POLI	Sabine	Rectorat d'Aix-Marseille
Madame	PONS	Viriginie	CLG Jean Bouin L'Isle-sur-la-Sorgue
Monsieur	QUILICI	François Xavier	Rectorat d'Aix-Marseille
Madame	REHANE	Lila	CLG Stéphane Mallarmé Marseille
Madame	REINA	Gilda	CLG Alexandre Dumas Marseille
Madame	RIGAUD	Carole	CREPS Provence Alpes Côte d'Azur
Madame	SALSANO	Alice	Rectorat d'Aix-Marseille
Madame	SCIARRA	Catherine	DSDEN des Bouches du Rhône
Madame	SEBAG	Sandra	Aix-Marseille Université
Madame	SORIANO	Maryline	Rectorat d'Aix-Marseille
Madame	TILLEMENT	Florence	CLG Louis Aragon Roquevaire
Madame	TOUHAMI	Djamila	Circonscription d'IEA Allauch Plan de Cuques
Monsieur	TOURNIE	Jean Marc	Aix-Marseille Université
Madame	TURABIAN	Ludivine	LPO Emile Zola Aix-en-Provence

À titre indicatif, l'ancienneté de grade moyenne des promus est de 10 ans et 07 mois.

3 - TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CLASSE SUPÉRIEURE

Les secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale inscrits sur le **tableau d'avancement au grade de secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure** et nommés au 1^{er} septembre 2026, sont les suivants par ordre alphabétique :

Civilité	Nom	Prénom	Affectation
Madame	ASTIER	Céline	DSDEN de Vaucluse
Madame	BARTHE	Valérie	CLG Joseph Lakanal Aubagne
Madame	BLAZQUEZ MUNOZ	Ana Isabel	LGT Saint Exupéry Marseille
Madame	BREFEL	Bao Tien	CSI Jacques Chirac Marseille
Madame	CALEGARI	Pascale	CLG Docteur J.M.G Itard Oraison
Madame	CHARPY	Laurence	LP Charles Privat Arles
Madame	DUPUY DE LA GRANDRIVE	Marie-Eve	CLG André Malraux Marseille
Madame	GATELLIER	Christine	DSDEN de Vaucluse
Madame	HAMIDOUCHE	Sonia	CLG Joséphine Baker Marseille
Madame	HUGUES	Sylvie	DSDEN des Hautes-Alpes
Madame	JACQUIN ICARD	Laurence	Aix-Marseille Université
Madame	LALVEE	Audrey	CLG Ubelka Auriol
Monsieur	LANTERME	Xavier	LP Sévigné Gap
Monsieur	LORIENT	Dominique	Rectorat d'Aix-Marseille
Madame	MANCEAU	Stéphanie	CLG Jules Ferry Marseille
Madame	MARTIN	Nathalie	CLG Sophie Germain Luynes
Madame	PAPA	Adelaïde	CROUS d'Aix-Marseille

Madame	PIERFEDERICI	Nathalie	CLG Gisèle Halimi Aix-en-Provence
Madame	SPATOLA	Sylvie	LPO De La Méditerranée La Ciotat
Madame	TORT	Martine	CLG Voltaire Sorgues
Madame	TROIN	Monique	Rectorat d'Aix-Marseille
Madame	WARTAGNAN	Gaëlle	DSDEN des Bouches du Rhône

À titre indicatif, l'ancienneté de grade moyenne des promus est de 09 ans et 01 mois.

4 – TABLEAU AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CLASSE EXCEPTIONNELLE

Les secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure inscrits sur le **tableau d'avancement au grade de secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle** et nommés au 1^{er} septembre 2026, sont les suivants par ordre alphabétique :

Civilité	Nom	Prénom	Dénomination
Madame	BARROUYER	Catherine	LPO René Char Avignon
Madame	DUPONT	Guylaine	Rectorat d'Aix-Marseille
Madame	GIRARD	Roselyne	CROUS d'Aix-Marseille
Madame	GUERIN	Sandrine	Aix-Marseille Université
Madame	JOURDAN	Yolande	LGT Paul Cézanne Aix-en-Provence
Madame	KEVIN	Isabelle	LGT Dominique Villars Gap
Madame	LENZI	Ida	LPO Vauvenargues Aix-en-Provence
Monsieur	PIZARD	François	Rectorat d'Aix-Marseille
Madame	PRINDERRE	Françoise	Rectorat d'Aix-Marseille
Madame	ROLLAND	Chantal	Rectorat d'Aix-Marseille
Madame	RUAT	Céline	LGT Ismaël Dauphin Cavaillon
Madame	TUR	Nathalie	LPO Lumière La Ciotat

À titre indicatif, l'ancienneté de grade moyenne des promus est de 07 ans et 10 mois.

5 – LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CORPS DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les candidats inscrits sur la **liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur** et nommés au 1^{er} septembre 2026, sont les suivants par ordre alphabétique :

Civilité	Nom	Prénom	Dénomination	Requalification sur poste
Madame	AMAT	Isabelle	CLG Le Petit Prince Gignac-la-Nerthe	
Madame	BARUCCHI	Delphine	Rectorat d'Aix-Marseille	OUI
Madame	BAUMES	Magali	Rectorat d'Aix-Marseille	OUI
Madame	CAUVI	Mélissa	DSDEN de Vaucluse	OUI
Madame	COLAZZINA	Agnès	CLG Henri Barnier Marseille	
Madame	DEFORCHE	Muriel	CLG Collines Durance Mallemort	
Madame	DI COSTANZO	Sandrine	CLG Rosa Parks Marseille	
Madame	FABRIS	Christelle	CLG Maximilien Robespierre Port-Saint-Louis-du-Rhône	OUI
Madame	GHERBI	Christiane	CLG Maria Borrely Digne les Bains	OUI

Madame	GIL	Corine	Rectorat d'Aix-Marseille	OUI
Madame	KOULANDA	Claudine	CROUS d'Aix-Marseille	
Madame	LECONTE	Marie-Claire	SEP Robert Schuman Avignon	OUI
Madame	LUCCHINI	Nathalie	Rectorat d'Aix-Marseille	OUI
Madame	MAUREL	Laetitia	LP L'Estaque Marseille	
Madame	ORSATELLI-OGNIER	Patricia	LGT Victor Hugo Marseille	
Monsieur	RALAIMANARIVO	Riana	Aix-Marseille Université	
Madame	ZABOROWSKI	Laeticcia	CLG des Hautes Vallées Guillestre	

À titre indicatif, l'ancienneté de corps moyenne des promus est de 15 ans et 10 mois.

6 – TABLEAU AVANCEMENT AU GRADE PRINCIPAL D'ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT :

Civilité	Nom	Prénom	Dénomination
Monsieur	AMADE	Frédéric	CLG Françoise Dolto Saint Andiol
Madame	BENIER-HERVET	Christel	Rectorat d'Aix-Marseille
Madame	DESRUT	Isabelle	Lycée Victor Hugo Carpentras
Madame	FOURNIER	Patricia	CLG Arc de Meyran Aix-en-Provence
Madame	PREDA	Sophie	Aix-Marseille Université

À titre indicatif, l'ancienneté de grade moyenne des promus est de 19 ans et 4 mois.

7 – LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CORPS DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT :

Civilité	Nom	Prénom	Dénomination	Requalification sur poste
Madame	ALONSO	Sylvie	LP Les Alpilles Miramas	OUI
Madame	AMHED BACHA	Nadia	Rectorat Aix-Marseille	OUI
Madame	BEN NACEF	Sarah	DSDEN13	OUI
Madame	DESBOIS-HOUHOU	Zohra	CROUS	
Madame	GUICHOUX	Caroline	CLG Stéphane Mallarmé Marseille	OUI
Madame	JAME	Aurélie	CLG Elsa Triolet Marseille	OUI
Monsieur	HOTZ	Thierry	CLG Frédéric Mistral Port-de-Bouc	
Madame	LACHAPELLE	Nathalie	CLG Lou Vignarès Vedène	OUI
Madame	LEZIAN	Marie Eva	LP Poinso-Chapuis Marseille	OUI
Madame	SANVOISIN	Aurore	DSDEN05	OUI

À titre indicatif, l'ancienneté de grade moyenne des promus est de 13 ans et 7 mois.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**APPEL A CANDIDATURE D'ACCOMPAGNATEUR CARDIE - PÔLE INNOVATION/EXPERIMENTATION
PEDAGOGIQUES**

Destinataires : Enseignants et enseignants-ressources du 1er degré, directeur d'école, conseillers pédagogiques, enseignants du 2nd degré, professeurs documentalistes, formateurs académiques, CPE, personnel de direction, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques

Référence(s) : Cadre législatif : Chapitre IV : La recherche, l'expérimentation et la documentation pédagogiques - Articles L314-1 à L314-3 du code de l'Éducation, modifié par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019

Dossier suivi par : M. Hervé Fourment, Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation Tel : 06 34 16 68 85 et Mme Céline Olivier chargée de mission auprès du Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation Tel : 04 42 93 88 14 - ce.cardie@ac-aix-marseille.fr

La Cellule Académique Recherche-Développement en Innovation et Expérimentation pédagogiques (CARDIE) de l'académie d'Aix-Marseille recherche des personnels désireux de s'investir dans le suivi d'équipes pédagogiques d'écoles, de collèges, de lycées ou de réseaux engagés dans des projets à caractère innovant, transformant ou expérimental.

Intégré à l'École Académique de la Formation Continue, le pôle innovation de la CARDIE articule ses actions autour de l'accompagnement des démarches d'innovation et d'expérimentation, vecteurs du développement professionnel des acteurs de l'éducation au service des élèves. Il interagit régulièrement avec les services du rectorat, des DSDEN et des partenaires territoriaux.

Profil recherché : l'accompagnateur CARDIE doit selon le contexte être un *ami critique*, un *conseiller*, un *facilitateur*, un *formateur*, un *tuteur*, ...

L'accompagnateur adopte une approche collaborative, à l'opposé d'une posture de juge ou de contrôleur. Il écoute les équipes, identifie et valorise leur travail, facilite leur tâche, les aide à formuler leurs besoins, et les met en relation avec d'autres établissements travaillant sur des problématiques similaires. En tant qu'expert en méthodologie de projet, veille numérique et communication, l'accompagnateur n'impose pas de solutions prédéfinies, mais plutôt accompagne les équipes dans leur démarche, leur propose des pistes de réflexion, et les expérimente à leurs côtés. Il ne juge pas le travail réalisé, mais fournit aux équipes les outils nécessaires pour évaluer et réguler leurs actions de manière réfléchie.

L'accompagnateur peut également contribuer à l'enrichissement collaboratif et au développement professionnel des autres membres de la cellule, ainsi qu'à l'élaboration de ressources publiables. Une bonne maîtrise des outils numériques est conseillée pour exercer efficacement cette mission.

Conditions d'exercices : il ne s'agit pas d'un poste à pourvoir mais d'une mission s'ajoutant à celles potentiellement déjà exercées par les intéressés.

Les projets à accompagner sont ceux qui sont portés à la connaissance des interlocuteurs académiques et départementaux du pôle innovation de la CARDIE.

Pour mener à bien leur mission, les néo-accompagnateurs bénéficieront, en plus des deux journées de formation du pôle innovation, d'une journée supplémentaire au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

En coordination avec le pôle innovation de la CARDIE, chaque projet suivi fait, en moyenne, l'objet de quatre demi-journées d'accompagnement en binôme sur une année glissante. Un accompagnateur s'engage à suivre entre deux et quatre projets, sur les créneaux horaires pris en dehors de ses obligations réglementaires de service.

Les rencontres, qu'elles soient en présence ou à distance, font l'objet d'un ordre de mission édité par l'EAFC.

Une indemnité sous forme de part fonctionnelle est versée au bénéfice de chaque accompagnateur

Modalités de recrutement : un C.V., précédé de quelques lignes motivant la demande à adresser par mail à ce.cardie@ac-aix-marseille.fr, en précisant l'objet (voir en-tête de cette fiche). Après avis du chef d'établissement et/ou de l'inspecteur, un entretien sera organisé en présence au rectorat ou à distance.

Campagne d'inscription : du 19 juin au 11 septembre 2026 pour une communication de la décision au plus tard le 21 septembre 2026

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**Appel à candidature demi-poste de relais territorial CARDIE 1^{er} degré des Bouches-du-Rhône –
Pôle innovation de la CARDIE**

Références : Cadre législatif : Chapitre IV : La recherche, l'expérimentation et la documentation pédagogiques -
Articles L314-1 à L314-3 du code de l'Education, modifié par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019.

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels du premier degré

Dossier suivi par : M. FOURMENT, Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation
- Tel : 06 34 16 68 85 - ce.cardie@ac-aix-marseille.fr

Relais territorial CARDIE

La Cellule Académique Recherche-Développement en Innovation et Expérimentation pédagogiques (CARDIE) de l'académie d'Aix-Marseille, recherche un chargé de mission à mi-temps pour épauler et assister le conseiller du pôle innovation.

La CARDIE est intégrée à l'Ecole Académique de la Formation Continue. Ses actions constituent la colonne vertébrale de l'accompagnement des démarches d'innovation et d'expérimentation, comme du développement professionnel des acteurs de la communauté éducative. Elle interagit régulièrement avec les services du rectorat, des DSDEN, des écoles et des EPLE.

Le profil recherché :

Le relais territorial CARDIE des Bouches-du-Rhône 1^{er} degré coordonne en accord avec le conseiller académique recherche développement innovation expérimentation, le directeur académique des services de l'éducation nationale et ses adjoints, le suivi des projets à caractère innovant ou transformant. Il doit avoir une bonne expertise pédagogique, une bonne expertise de la gestion des projets et être en capacité de mettre en perspective la cohérence financière au regard des objectifs pédagogiques visés par le projet.

Le relais territorial CARDIE des Bouches-du-Rhône 1^{er} degré est une personne polyvalente qui sera en contact avec les différents acteurs du système éducatif (enseignants, conseiller pédagogiques, personnels de directions, inspecteurs, l'enseignement supérieur, ...) et de ses différents partenaires.

En lien avec le pôle innovation de la CARDIE et les chargées de missions départementales, les axes principaux de sa mission seront :

- Le suivi et la gestion pédagogique des projets à caractère innovants ou expérimentaux, de l'idéation à la valorisation voire leur essaimage au sein de l'académie ;
- La mise en œuvre des mesures d'impacts sur l'acquisition des compétences et des savoirs des élèves ;
- L'identification et la coordination des formations des enseignants avec l'EAFIC et la cellule innovation.
- ...

A l'instar de tous les acteurs du pôle innovation, il doit selon, le contexte et ses interlocuteurs, être un ami critique, un conseiller, un facilitateur, ...

Pour coordonner ses actions avec le CARDIE et agir au plus près des porteurs de projets, il s'appuiera sur des acteurs de terrain que sont les accompagnateurs du pôle innovation.

Le relais territorial CARDIE des Bouches-du-Rhône 1^{er} degré participe aux différentes réunions de pilotage du pôle innovation.

Conditions d'exercices :

La mission du relais territorial CARDIE des Bouches-du-Rhône 1^{er} degré s'effectuera essentiellement dans le premier degré et coordonnera ses actions avec les autres acteurs des projets accompagnés par la CARDIE.

Le chargé de mission est sous l'autorité fonctionnelle du Conseiller Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation auprès de Monsieur le recteur et sous l'autorité du

Directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône. Il exercera en lien étroit avec la DSDEN 13.

Il s'agit d'un poste à pouvoir à mi-temps pour un personnel du premier degré. Le recrutement s'entend sur une période d'une année scolaire, renouvelable après un rapport d'activité et un entretien bilan. Il sera amené à se déplacer dans toute l'académie si nécessaire. Le relais territorial départemental bénéficie d'un régime indemnitaire de niveau 2

Modalités de recrutement : un C.V., précédé de quelques lignes motivant la demande à adresser par mail à ce.cardie@ac-aix-marseille.fr, en précisant l'objet (voir en-tête de cette fiche). Après avis du chef d'établissement et/ou de l'inspecteur, un entretien sera organisé en présence à la DSDEN 13 ou à distance. Ces documents seront communiqués par voie hiérarchique à ce.cardie@ac-aix-marseille.fr au plus tard le lundi 29 juin 2026

Période de candidature : du 19 juin au 29 juin 2026

Date des entretiens : Entre le 30 juin et le 3 juillet 2026

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**APPEL À PROJETS CARDIE - INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION PÉDAGOGIQUE
Année Scolaire 2026-2027**

Destinataires : Enseignants et enseignants-ressources du 1er degré, directeur d'école - conseillers pédagogiques - enseignants du 2nd degré - professeurs documentalistes - formateurs académiques – CPE - personnel de direction - directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques

Référence(s) : Cadre législatif : Chapitre IV : La recherche, l'expérimentation et la documentation pédagogiques - Articles L314-1 à L314-3 du code de l'Éducation, modifié par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019

Dossier suivi par : M. Hervé Fourment, Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation Tel : 06 34 16 68 85 et Mme Céline Olivier chargée de mission auprès du Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation Tel : 04 42 93 88 14 - ce.cardie@ac-aix-marseille.fr

1. Contexte et objectifs

Pour libérer les initiatives et la créativité au service de la réussite des élèves et du développement professionnel des enseignants, la Cellule Académique Recherche, Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE) lance le premier appel à projets pour l'année scolaire 2026-2027.

L'objectif est de repérer, soutenir, accompagner et valoriser les initiatives innovantes et les expérimentations (au sens de l'article L.314-2 du Code de l'éducation) qui participent à la réussite, à l'équité et au bien-être de tous les élèves, tout en favorisant le développement professionnel des personnels.

2. Les axes thématiques prioritaires

Pour être éligibles, les projets devront s'inscrire explicitement dans l'une ou plusieurs des priorités suivantes :

- Formation des élèves aux savoirs fondamentaux
- Ouverture et enrichissement d'une culture générale
- Culture scientifique et égalité filles-garçons
- Pratiques pédagogiques numériques dont IA
- Bien-être et compétences psychosociales
- Ecole inclusive
- Orientation et parcours de l'élève
- Forme scolaire

3. Ce que l'accompagnement CARDIE vous apporte :

Déposer un projet auprès de la CARDIE permet aux équipes de bénéficier d'un accompagnement ciblé et adapté :

- L'ingénierie de projet : Un accompagnement personnalisé par un accompagnateur CARDIE dès la phase d'écriture, puis tout au long de l'année.
- L'adossement à la recherche : Une mise en relation possible avec des chercheurs pour outiller vos observations, adopter une méthodologie rigoureuse et évaluer les impacts de vos actions.
- Développement professionnel : Partage de pratiques et formation : Des apports ciblés (en lien avec l'École Académique de la Formation Continue - EAFC) pour répondre aux besoins de l'équipe.
- La valorisation et l'essaimage : Publication sur le site académique, opportunité de participer à la Journée Académique de la pédagogie, communication auprès du Bureau de l'innovation pédagogique (BIP) à la DGESCO, visibilité institutionnelle ...

4. Modalités de candidature et calendrier

Dépôt des dossiers via un formulaire en ligne : <https://edurl.fr/depotprojetCARDIE>

Pour préparer la saisie d'un formulaire, une version texte est téléchargeable ici.

L'appel à projets est organisé en deux campagnes distinctes :

Étapes	Première campagne	Seconde campagne
Période de dépôt	Du 19 juin au 11 septembre 2026	Du 6 novembre 2026 au 15 janvier 2027
Commissions départementales de l'innovation	Du 28 septembre au 03 octobre 2026	Du 1er au 5 février 2027
Retours aux établissements	A partir du 12 octobre 2026	A partir du 15 février 2027

5. Les critères d'éligibilité

Les dossiers seront étudiés par une commission départementale de l'innovation pilotée par la CARDIE et constituée d'un représentant des DSDEN, des inspecteurs référents des établissements concernés et d'un représentant de l'équipe pédagogique.

Les projets retenus répondront à plusieurs critères :

- s'inscrire dans les orientations de la circulaire de la rentrée 2026 ;
- témoigner d'un caractère innovant :
 - quelles améliorations significatives le projet apporte-t-il aux élèves en termes de connaissances et de développement des compétences ?
 - quelle évolution des pratiques professionnelles le projet apporte-t-il ?
 - quels changements entraîne le projet dans l'organisation du travail au sein de l'école/de l'établissement ?
- être porté par une équipe ;
- être validé par le supérieur hiérarchique ;
- disposer d'objectifs explicites ;
- prévoir une démarche d'évaluation ;

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide [Innover avec la CARDIE](#).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE (MFIN) DANS LE DOMAINE DE
L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DE LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE
HANDICAP – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027**

Destinataires : Personnels du second degré de l'enseignement public

Références : en attente du courrier adressé aux recteurs relatif aux modalités de déploiement et d'inscription aux stages MIN ASH au national et en académie - Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 - Arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 - Circulaire du 12 février 2021 est publiée au BOEN n° 10 du 11 mars 2021.

Dossier suivi par :

Mme DUBOIS - CIF EAFC - Tél : 04 42 93 88 34 – Mail : isabelle.dubois@ac-aix-marseille.fr

Mme BONNAVENTURE – Conseillère pédagogique académique ASH. Courriel : delphine.bonnaventure@ac-nice.fr

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié par le décret n°2020-1634 du 21 décembre 2020 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale (MIN) sont organisés aux niveaux académique, interacadémique ou national.

Conformément à la circulaire citée en référence :

1 – Le dispositif réglementaire

Les modules de formation d'initiative nationale (MIN) organisés dans le cadre de la formation continue s'articulent selon deux formats dans le cadre du déploiement des actions de formation 2026-2027 :

- a) des modules de formation nationaux sur les enjeux de métiers et de missions spécifiques en lien avec l'INSEI ;
- b) des modules décentralisés à rayonnement national, déployés au sein des écoles académiques de formation continue (EAFC).

Le catalogue de ces modules est consultable en annexe.

Le dispositif de formation s'articule également autour de deux types de modules visant deux catégories d'agents :

- 1- Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du CAPPEI, afin de **compléter leur parcours de formation** conformément à la circulaire citée en référence. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies.
- 2- Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue qui contribuent à développer une culture de formation commune sur l'ensemble du territoire national. Ceux-ci s'adressent :
 - Aux enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale.
 - Aux enseignants non spécialisés et autres personnels de la communauté éducative pour

leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie, ou encore d'élèves allophones.

2 – Modalités d'inscription

Les candidats du second degré s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie, par formulaire, en cliquant sur le lien ci-dessous.

Lien pour l'inscription des candidats au MFIN :
<https://appli.region-academique-paca.fr/enquetes/index.php/561168?lang=fr>

Le registre des inscriptions est ouvert jusqu'au 02 juillet 2026 midi inclus.

Attention : L'inscription n'est confirmée qu'à la réception de l'avis du supérieur hiérarchique et du corps d'inspection.

Pour cela le candidat imprimera son formulaire d'inscription renseigné, et le fera viser pour avis par son supérieur hiérarchique et le corps d'inspection référent.

Ce document doit être renvoyé au plus tard le 02 juillet 2026 à l'E AFC par mail à ce.eafc@ac-aix-marseille.fr

Les candidats veilleront à remplir complètement et précisément le formulaire et à ne pas attendre le dernier jour pour procéder à leur inscription et la faire valider.

Les candidatures retenues pour le départ en formation sont soumises à la validation de la DGESCO. Les personnels dont la candidature est validée par la DGESCO reçoivent un ordre de mission de l'E AFC.

La participation à un module de formation vaut engagement à mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation. La priorité est donnée aux personnels s'impliquant dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique académique de formation.

Le nombre de places étant limité, une commission se réunira pour procéder à une sélection des candidatures.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Vie Scolaire

**CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE
ARRETE MODIFICATIF**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Dossier suivi par : M. PEYRE- Adjoint au Proviseur Vie scolaire-Tel : 04 42 91 75 73- ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Veuillez trouver, l'arrêté modificatif, fixant la composition du conseil de discipline départemental des Bouches-du-Rhône pour l'année scolaire 2025-2026.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Références : 2026-163

Aix-en-Provence, le 11 juin 2026

Affaire suivie par :
Laurent PEYRE
Tél : 04 42 91 71 64
Mél : ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 01

----- Arrêté modificatif -----

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR
CHANCELIER DES UNIVERSITE
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

Vu le Code de l'Education, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46, D 511-47, D 511-48

Vu la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Bouches-du-Rhône pour l'année scolaire 2025-2026 est composé comme suit :

Inspection académique

M. le directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône ou son représentant

Chefs d'établissement :

Titulaires

Mme Françoise MONDET, Collège Pierre Puget – Marseille

M. Didier ASSALIT, Collège André Chenier– Marseille

CPE :

Mme Pauline HIBON, Collège Pierre Puget – Marseille

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

Mme Béatrice PEREZ, AESH, Collège Pierre Puget– Marseille

M. Julien MOYAL, Collège Pierre Puget – Marseille

Représentants des personnels ATOSS :

Titulaire

Mme Leila EMBAREK, ATOSS, Collège Katherine Johnson– Marseille

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

Mme Caroline GAWLIK-PONZO, PEEP 13

Mme Luisa LEBHIL, MPE13

Suppléante

Mme Belgacem HALLOUMI, MPE13


Représentants des élèves :

Titulaires

Melle Naomi BONNEFOY, Lycée Marie Curie, Marseille

Melle Anis BOUTAHAR, Lycée Emile Zola – Aix-en-Provence

Article 2 : M. le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Benoît DELAUNAY



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux de l'éducation
nationale Vaucluse**

**Arrêté académique portant désignation de la présidente et des membres du jury de titularisation
des enseignants du premier degré public et privé
Année scolaire 2025-2026**

Références

Le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
Arrêté du 1er juillet 2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
Arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des Professeurs des Ecoles stagiaires

Destinataires : tous destinataires

Dossier suivi par Madame SEARD - Madame ELIAS Tel : 04 90 27 76 27 - Mail : p1d84-pes@ac*aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après :

L'arrêté rectoral portant désignation de la présidente et membres du jury chargé d'évaluer l'aptitude professionnelle des professeurs des écoles stagiaires pour l'année scolaire 2025-2026

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

- VU** Le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU** L'arrêté du 1^{er} juillet 2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- VU** L'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des Professeurs des Ecoles stagiaires.

ARRÊTE MODIFICATIF

Article 1 : Le jury académique chargé d'évaluer la formation des professeurs des écoles stagiaires au titre de l'année scolaire 2025/2026 est composé comme suit :

Présidente :

- Madame Véronique BLUA

Directrice académique des Services de l'Éducation Nationale des Alpes de Haute Provence

Vice-président :

- Monsieur Eric PENSO

Inspecteur de l'Éducation Nationale Enseignement privé – DSDEN 13

Membres :

- Monsieur Fabien DREVETTON

Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à la Directrice académique des Alpes de Haute Provence - ASH

- Madame Véronique BRUN

Inspectrice de l'Éducation Nationale adjointe au directeur académique des Hautes Alpes en charge du 1^{er} degré et de l'ASH

- Monsieur Laurent ESCANDE

Inspecteur de l'Éducation Nationale, circonscription de Aix Touloubre, Bouches du Rhône

- Madame Patricia BOURGEON

Adjointe au directeur académique des Services de l'Éducation Nationale de Vaucluse en charge du 1^{er} degré

- Madame Karine BOISSON

Inspectrice de l'Éducation Nationale circonscription Avignon 3, Vaucluse

- Madame Coralie MARETTO

Inspectrice de l'Éducation Nationale circonscription Avignon 1, Vaucluse

Article 2 : Le jury peut se constituer en sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il est envisagé de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 10 juin 2026


Benoit DELAUNAY



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux de l'éducation
nationale Vaucluse**

**Arrêté académique portant désignation de la présidente et des membres du jury de titularisation
des enseignants du premier degré public recrutés au titre du handicap
Année scolaire 2025-2026**

Références

Le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
Décret n° 95-979 du 25 août 1995, modifié par le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005, d'application de l'article 27
de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans
la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 8
Arrêté du 01/07/2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de
l'éducation

Destinataires : tous destinataires

Dossier suivi par Madame SEARD - Madame ELIAS Tel : 04 90 27 76 27 - Mail : p1d84-pes@ac*aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après :

L'arrêté rectoral portant désignation de la présidente et membres du jury chargé d'évaluer l'aptitude
professionnelle des professeurs des écoles contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour
l'année scolaire 2025-2026

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-
Marseille*



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

- VU Le code général de la fonction publique ;
- VU Le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU Le décret n° 95-979 du 25 août 1995, modifié par le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005, d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 8 ;
- VU L'arrêté du 01/07/2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- VU La note de service n° 2015-055 du 17-3-2015 - NOR : MENH1506379N

ARRÊTE

Article 1 : Le jury académique chargé d'évaluer l'aptitude professionnelle des professeurs des écoles contractuels, bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), recrutés au titre du décret 1995 précité, en qualité de professeurs des écoles stagiaires, pour l'année scolaire 2025/2026, est composé comme suit :

Présidente :

- Madame Véronique BLUA

Directrice académique des Services de l'Éducation nationale
des Alpes de Haute Provence

Vice-président :

- M. Eric PENSO

Inspecteur de l'Education nationale, Enseignement privé –
DSDEN 13

Membres :

- M. Frédéric ALBERTI

Correspondant handicap académique

- Madame Karine BOISSON

Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription
Avignon 3, Vaucluse

- Mme Marie-Angélique LUCIANI

Inspectrice éducation nationale, IEF et absentéisme dans
les Bouches du Rhône

Article 2 : Le jury peut se constituer en sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il est envisagé de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 26 septembre 2025



Benoit DELAUNAY